



## *Les Brèves du conseil municipal du 26 Mai 2016*

Le conseil municipal, réuni en date du 26 Mai 2016, a délibéré. Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises ce soir-là.

**1) SETUI projets d'aménagement de voirie : Rue des Vosges - Rue de Neuf-Brisach - Point d'Apport Volontaire rue d'Alsace**

Le conseil municipal a approuvé le projet établi par le bureau d'études SETUI pour les travaux de voirie rue des Vosges et rue de Neuf-Brisach et pour le Point d'Apport Volontaire rue d'Alsace. Le coût estimatif des travaux s'élève à 237 961 € TTC. Les travaux devraient débuter au mois d'août 2016.

**2) Subvention exceptionnelle au rucher-école pour réalisation de travaux d'accessibilité**

Les conseillers municipaux ont décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 300 € à l'association des Apiculteurs du Pays de Brisach pour la réalisation de travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite au rucher-école.

**3) Consultation pour la rénovation du cimetière**

Une consultation a été lancée pour le projet de rénovation du cimetière qui comprendra l'arasement du mur entre l'ancien et le nouveau cimetière, la réalisation d'un mur de soutènement, l'installation d'un garde-corps de protection et l'installation d'un site cinéraire.



**L'Orchestre d'Harmonie de Volgelsheim à Paris**

C'est dans leurs nouveaux uniformes financés par le Député STRAUMANN que les musiciens ont joué lors de la cérémonie de ravivage de la flamme du soldat inconnu, sous l'Arc de Triomphe samedi dernier. Pour assister à cet événement, les musiciens et des membres de la municipalité de Volgelsheim avaient fait le voyage en bus. Le Maire Philippe MAS et Gérard HUG, Président de la Comcom du Pays de Brisach, ont participé à cette cérémonie au cours de laquelle l'Harmonie a porté haut et fort les couleurs de Volgelsheim en jouant brillamment.

**VOLGELSHEIM – commune nature**

Depuis 2009, la commune a mis en place un entretien de ses espaces plus respectueux de l'environnement à travers un plan de gestion différencié. La commune continue sa démarche en n'utilisant plus du tout de pesticides pour le désherbage des voiries et espaces verts avec pour objectif l'obtention d'une 2<sup>ème</sup> voire d'une 3<sup>ème</sup> libellule. Cette démarche requiert auprès de la population une tolérance vis-à-vis de la présence de végétation spontanée sur les voiries. La commune invite tous les habitants à s'associer à ce projet en limitant eux-mêmes l'utilisation de produits chimiques pour désherber. Pour vous y aider, vous trouverez avec ces Brèves un document intitulé « Conseils pour jardiner au naturel ».



**Fête de la musique mardi 21 juin à partir de 18h,  
à la salle des fêtes**

Danses tahitiennes, Harmonie municipale,... et animation par DJ GREG / DJ MAT  
Restauration : Grillades, frites, crêpes...

Concours de dessins pour les 3-12 ans : le gagnant verra son dessin sur l'affiche de l'édition 2017.

## Graffitis dans la commune



Le week-end du 20 au 22 Mai 2016, des incivilités ont été commises sur plusieurs bâtiments dans la commune. Nous vous rappelons que la dégradation ou la détérioration légère d'un bien (destiné à l'utilité publique ou à la décoration publique) par inscription, signe ou dessin est considérée comme un délit. Le ou les auteurs des faits peuvent être poursuivis devant le tribunal. Il faut aussi savoir que même la tentative est punissable. Les auteurs de ces faits ont été retrouvés et seront entendus par la Police et la Gendarmerie.



**ViaTrajectoire : pour faciliter les recherches et les inscriptions en maison de retraite**

Afin de faciliter les inscriptions en maison de retraite, depuis un peu plus d'un an, les Alsaciens ont accès au site internet **ViaTrajectoire** (<https://trajectoire.sante-ra.fr>).

Ce service en ligne offre un gain de temps considérable. Un dossier d'admission peut ainsi être envoyé en un seul clic alors qu'un dossier papier doit être déposé auprès de chaque maison de retraite. Le site comptabilise aujourd'hui plus de 10 000 utilisateurs.

Les Haut-Rhinois sont de plus en plus nombreux à s'inscrire depuis leur domicile. Aujourd'hui, toutes les maisons de retraite alsaciennes sont connectées à **ViaTrajectoire** et 85 % d'entre elles ont déjà finalisé des admissions sur le site.

Le Conseil départemental du Haut-Rhin, partenaire de ce projet, propose avec **ViaTrajectoire** l'accès à un annuaire complet des maisons de retraite et une inscription facilitée.

Retrouvez toutes les informations pratiques concernant **ViaTrajectoire** sur le site internet du Conseil départemental du Haut-Rhin ([www.haut-rhin.fr](http://www.haut-rhin.fr)).



### **Recensement citoyen obligatoire**

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir

participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC). L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, Baccalauréat, permis de construire,...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leur 16 ans et les 3 mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement. Ils ne seront toutefois pas prioritaires pour participer à la JDC.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.

Plus d'informations sur [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc) et sur l'application mobile « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur smartphone.

